

E. Terrassements

SPECIFICITES

- Si des apports de terre arable sont nécessaires, la totalité ou une partie de ces apports pourra provenir des réserves de terre arable existant sur place (dans le domaine intra-muros).
- Chaque travail de terrassement doit se faire respectant :
 - les profils pédologiques,
 - l'évacuation naturelle du terrain.

Les zones de stockage de terre sont indiquées sur plan : la terre végétale ne sera stockée que sur 1m d'épaisseur.

DANS LA PHASE 4, LE NIVEAU FINI DES AMENAGEMENTS DOIT POUVOIR PERMETTRE, EN PHASE 5, LA REALISATION DES REVETEMENTS, CIRCULATIONS ET PELOUSES. CE NIVEAU EST LE NIVEAU FINAL DU JARDIN ~ 20CM.

Nature des terrains : L'adjudicataire est censé connaître la nature des terrains et avoir établi ses prix d'après les résultats de ses propres calculs. Il est indispensable que le soumissionnaire puisse juger de lui-même de la nature du terrain et des conséquences que celle-ci va induire sur les réalisations prévues notamment en matière de terrassements. Toute fouille exécutée sera remblayée immédiatement après constat.

E.1.2. TERRASSEMENTS POUR LOCALISATION D'INSTALLATIONS EXISTANTES / REPERAGE PAR FOUILLES EN ZONES NON REVETUES

VOIR REF. DESCRIPTIF RW 99 : E.1.2. - CODE : E1221

Le repérage sera effectué par fouilles de reconnaissance en zones non revêtues. Le repérage concerne des canalisations d'eau, de gaz et d'électricité.

E.2.1 DEBLAIS / TERRE DE RETROUSSEMENT

VOIR REF. DESCRIPTIF RW 99 : E.2.1.

L'épaisseur des terres de retroussement est de 20 cm.

Pour la pose de canalisations, les déblais de terre de retroussement sont réalisés conformément au RW99 sur la largeur des emprises.

Dans le cas de la mise en place de tuyaux et de chambres, le CCT RW99 (chap. E.5) indique que le paiement des déblais de terres de retroussement **est inclus** dans le poste "terrassement pour canalisations".

**E2100-CR
avec réutilisation**

Les terres seront stockées dans les zones reprises sur le plan n°2

**E2100-ER
avec évacuation**

Les terres non réutilisables comme terre de retroussement sont évacuées en CET. X

Le paiement s'effectue au m³, évacuation comprise.

E.2.2 DEBLAIS GENERAUX

VOIR REF. DESCRIPTIF RW 99 : E.2.2.

Les déblais généraux seront à effectuer en sol réputé meuble (Cf. étude du sol en 2^e partie/annexes).

Les vases ne sont pas contaminées et peuvent être évacuées en CET (Cf. analyse des vases en 2^e partie/annexes).

Les terres seront évacuées s'il n'est pas possible de les réutiliser comme terre de remblai. Décision d'évacuation prise en accord avec le PA.

Paiement : sur base des volumes de déblais mesurés sur chantier.

E.2.2.9.2 SUPPLEMENT SOL COMPACT

Les sols compacts présents sur le site sont constitués essentiellement des anciennes maçonnerie des ouvrages du bassin (mur et fondation du bassin, moine).

E.3.1. REMLAIS DE TERRE POUR GAZONNEMENTS

VOIR REF. DESCRIPTIF RW 99 : E.3.1.

L'épaisseur des remblais est de 20 cm après compactage. Ce poste comprend un nivellement aux côtes demandées.

Ces remblais concernent notamment la réalisation des pelouses (tapis vert) et des semis sur talus pour maintien des terres.

FONDU LANDSCAPE ARCHITECTS
Rue des Brasseurs, 177
B - 5000 Namur
Tél & Fax : 32/ 81 / 26 00 08
fa.benoit.fondu@skynet.be

BONNARD & GARDEL Ingénieurs conseils SA
Avenue de Cour 61 - Case postale 241
CH-1001 Lausanne
Tel. +41/ 21 618 11 11
Fax : +41/21 618 11 22

Fourniture : La reprise des terres arables décapées (de retroussement) ou stockées sur le domaine est prioritaire. La livraison de terre arable là où un apport est nécessaire est précédée d'une analyse de sol provenant d'un laboratoire agréé, ceci afin de pouvoir adapter la nature des amendements complémentaires à apporter et assurer une bonne reprise des plantations.

E.3.3 REMBLAIS GENERAUX

E 3.3.3. SPECIFICATIONS

VOIR REF. DESCRIPTIF RW 99 : E.3.3. - CODE : E.3.3.3.1. COMPACTE OU PORTANCE

La compacité ou portance du remblai a un coefficient compressibilité supérieur ou égal à 11 Mpa. Un essai à la plaque de 200 cm², à charge de l'entreprise, sera réalisé par 500 m² de remblai mis en œuvre.

E.4.6 TERRASSEMENTS POUR OUVRAGES D'ART

E.4.6.1. DEBLAIS

VOIR REF. DESCRIPTIF RW 99 : E.4.6.1. - CODE : E.4.6.1.1. DESCRIPTION

Les déblais seront réalisés en terrain réputé meuble mais la présence de maçonnerie ancienne provenant des fondations du bassin est possible. Les déblais seront soit stockés sur le site (sur précision du maître d'ouvrage) s'ils peuvent servir de terre de remblai, soit évacués en CET.

E.4.6.2. REMBLAIS

VOIR REF. DESCRIPTIF RW 99 : E.4.6.2. - CODE : E.4.6.2.5. PAIEMENT

Les déblais et l'enlèvement d'éléments de maçonnerie sont payés sur base d'un volume conventionnel de fouille à parois verticales dont les dimensions en plan sont égales au gabarit extérieur de l'ouvrage augmenté de 0,50 m sur le pourtour et dont la hauteur est mesurée depuis le niveau inférieur de la fondation.

Les remblais sont payés suivant le même volume que pour les déblais, déduction faite du volume de l'ouvrage et des vides.

6

NUMERO	CODE	REF. CCT RW 99	QUANTITE	PRIX UNITAIRE (EN TOUTES LETTRES)	SOMME
	LIBELLE DES TRAVAUX ET FOURNITURES UNITES REMARQUE				
PARTIE E - TERRASSEMENTS GENERAUX ET PARTICULIERS					
	E1221	E.1.2.	QP		
	Localisation et balisage d'installation souterraine : repérage par fouille de reconnaissance, en zone non revêtue <i>Voir chapitre "Clauses Techniques"</i>		m3	10	
	E2100-CR	E.2.1	QP		
	Déblais de terre de retroussement, avec réutilisation sur le chantier, en recherche <i>Voir chapitre "Clauses Techniques"</i>		m3	1.045	
J	E2100-ER	E.2.1	QP		
	Déblais de terre de retroussement, avec évacuation, en recherche <i>Voir chapitre "Clauses Techniques"</i>		m3	50	
I	E2200-CR	E.2.2.	QP		
	Déblais généraux, avec réutilisation sur chantier, en recherche <i>Voir chapitre "Clauses Techniques"</i>		m3	3.711	
?	E2200-ER	E.2.2.	QP		
	Déblais généraux, avec évacuation, en recherche <i>Voir chapitre "Clauses Techniques"</i>		m3	4.302	

NUMERO	CODE	REF. CCT RW 99	QUANTITE	PRIX UNITAIRE (EN TOUTES LETTRES)	SOMME
LIBELLE DES TRAVAUX ET FOURNITURES UNITES REMARQUE					
CHAPITRE E - TERRASSEMENTS GENERAUX ET PARTICULIERS					
13	E2292	E.2.2.	QP		
	Supplément pour déblais généraux en sol compact		m3		
	<i>Voir chapitre "Clauses Techniques"</i>		156		
4	E3141	E.3.1.	QP		
	Remblais pour gazonnement et plantations avec des terres arables, avec fourniture		m3		
	<i>Voir chapitre "Clauses Techniques"</i>		200		
5	E3142-CR	E.3.1.	QP		
	Remblais pour gazonnement et plantations avec des terres arables en provenance du chantier, en recherche		m3		
	<i>Voir chapitre "Clauses Techniques"</i>		1.000		
5	E3211	E.3.2.1.	QP		
	Membrane de protection en géotextile pour remblai sur sol compressible		m2		
			9.000		
7	E3310-R	E.3.1.	QP		
	Remblai général, avec fourniture, en recherche		m3		
	<i>Voir chapitre "Clauses Techniques"</i>		3.005		
3	E3320-C	E.3.3.	QP		
	Remblai général en provenance du chantier		m3		
	<i>Voir chapitre "Clauses Techniques"</i>		1.363		